

# RECOMMANDATIONS AVANT ACHAT

**Attention** : Ni le certificat de vente, ni la carte de tatouage ou la puce, ni le carnet de santé ne sont un pedigree.

Ils ne garantissent en rien l'appartenance d'un chien à une race.

Lorsque vous achetez un chien de race à un éleveur français, seuls les chiens inscrits au Livre des Origines Français (LOF) et détenteurs d'un pedigree sont considérés comme des chiens de race par la loi.

Les chiens sans pedigree, même issus de parents LOF (ayant un pedigree), ne peuvent prétendre qu'à l'appellation "genre ou type ou d'apparence" (hors des procédures d'inscription à titre initial ou au livre d'attente). Cette appellation (exemple : chien de type Petit Lévrier Italien) n'apporte aucune garantie mais signifie seulement que ce chien ressemble plus ou moins à un chien de race. Aucune garantie sur les origines, la taille et le caractère !

L'utilisation du terme "chien de race" pour un chien non inscrit au LOF est considérée comme une tromperie par les tribunaux.

Le pedigree est un document officiel certifiant la généalogie et permettant la traçabilité du chien de race.

Le chiot doit posséder un "Certificat de naissance" attestant de sa généalogie et de son appartenance à une race. Ce document deviendra un pedigree définitif après la confirmation de l'animal (à partir de l'âge de 12 mois).

Où acheter un chiot de race ? Uniquement chez un éleveur.

A proscrire : Animalerie – Jardinerie - Salon de vente de chiots - Foire aux chiens – Particulier

ATTENTION aux petites annonces sur des sites gratuits

Il existe plusieurs catégories de ventes de chiots :

- Des particuliers et des pseudos particuliers non déclarés qui vendent plus de chiots que certains éleveurs et qui souvent n'ont pas les compétences et la connaissance des éleveurs adhérents au Club de race.
- Des marchands de chiens qui achètent leurs chiots souvent dans les pays de l'Est. Ces chiots sont souvent élevés comme des lapins non socialisés, malades, quittant leur mère à peine sevrés à moins de huit semaines. Les papiers fournis comme les carnets de santé ne prouvent pas que ceux-ci appartiennent bien aux chiots qui vous sont proposés.
- Des éleveurs qui ne font que de la reproduction (attention aux conditions d'élevage.)
- Des éleveurs qui font de la sélection en reproduisant ; ces éleveurs présentent leur production en expositions afin que leurs reproducteurs soient mentionnés dans la grille de sélection du Club. Ainsi plus la valeur de la portée est haut sur une échelle de 6, plus la portée a de la valeur, ce qui signifie que les reproducteurs ont été primés, qu'ils ont subi un test génétique. Ces éleveurs sauront vous donner des conseils pour l'entretien, sur les démarches pour faire confirmer votre futur compagnon. C'est la garantie d'un chiot bien équilibré, socialisé et de pure race.

Pourquoi des prix différents ?

- Un éleveur déclaré paie des impôts.
- Il doit élever dans des locaux approuvés par la DDSV (Direction des Services Vétérinaires)
- Il déclare ses portées à la SCC (inscription au LOF) et paie pour cela.

Il doit faire face à de nombreux autres frais :

- entretien et soins vétérinaires de ses reproducteurs, inscriptions, déplacements et hébergement pour les expositions canines, etc.

**Choisissez un chiot inscrit au LOF chez un éleveur adhérent au Club Français du Petit Lévrier Italien**